LES PARENTS DE SAINT THOMAS D'AQUIN LYON
PSTA Oullins-Pierre-Benite & Saint-Genis-Laval

Vide-DressCode du collège – 19 Juin 2027

Règlement

L'évènement est organisé par l'Association des Parents de Saint-Thomas d'Aquin (PSTA) qui est l'association de parents d'élèves du Centre scolaire Saint-Thomas d'Aquin pour les sites d'Oullins et de Saint-Genis Laval. (Email de contact : lesparents@saint-thom.fr)

---

1. Objet de l'événement

Le Vide-DressCode est un événement convivial organisé sur le principe d'un vide-grenier, exclusivement réservé à la vente et à l'achat de vêtements et accessoires du DressCode du collège, entre familles.

L'objectif est de permettre aux parents :

- de vendre les pièces de DressCode devenues inutilisées ;
- d'acheter des articles d'occasion pour l'année scolaire suivante ;
- de favoriser les échanges et la convivialité entre familles du collège.

L'événement est ouvert aux adhérents et non-adhérents à l'association des Parents (PSTA).

---

2. Date, horaires et lieu

L'événement se déroule dans la **salle du self** sur le site de **Saint-Thomas d'Aquin Oullins**, **le samedi 19 juin 2027.**

- Installation des vendeurs : **de 9h30 à 10h00**. À leur arrivée, un emplacement numéroté (table) sera attribué par les organisateurs à chaque vendeur inscrit afin de faciliter l'installation et le bon déroulement de l'événement.
- Accueil des acheteurs **: de 10h00 à 12h00**

Les vendeurs s'engagent à respecter ces horaires afin de garantir le bon déroulement de l'événement.

---

3. Conditions de participation

La participation à l'événement est réservée aux familles des enfants scolarisés (ou ayant été scolarisés pour les vendeurs) à Saint-Thomas d'Aquin.

Les vendeurs doivent :

- s'inscrire préalablement via le site HelloAsso afin de permettre l'organisation matérielle de l'événement (le lien du formulaire HelloAsso se trouve sur la page Evènement du site internet de l'association : https://www.lesparentsdesaint-thom.fr/evenements/);
- vendre uniquement des vêtements et accessoires correspondant au DressCode du collège ;
- proposer des articles propres, en bon état et conformes aux règles de l'établissement.

Chaque vendeur est responsable :

- de l'installation et de la tenue de sa table ;
- de l'étiquetage et du prix de ses articles ;
- de ses transactions et encaissements.

La participation est gratuite pour les vendeurs ainsi que pour les acheteurs.

L'association permet la mise en relation des acheteurs et des vendeurs et n'intervient pas dans les ventes entre particuliers.

---

4. Articles autorisés

Sont autorisés à la vente :

- vêtements du DressCode du collège (polo blanc manches courtes et manches longues, chemise et chemisier, tee-shirt de sport, pull bleu marine coton ou laine, veste à capuche, Teddy).

Sont interdits :

- les articles ne correspondant pas au DressCode ;
- toute vente à caractère professionnel ou commercial.

L'association se réserve le droit de demander le retrait d'un article ne respectant pas le présent règlement.

---

5. Responsabilité

L'événement repose sur un principe de vente entre particuliers.

L'association organisatrice ne pourra être tenue responsable :

- des transactions réalisées entre participants ;
- des pertes, vols ou dégradations éventuels ;
- de la qualité ou de la conformité des articles vendus.

Chaque participant reste pleinement responsable de ses biens et de ses ventes.

---

6. Respect des lieux

Les participants s'engagent à :

- respecter les locaux et le matériel mis à disposition ;
- maintenir leur espace propre ;
- laisser leur emplacement rangé et débarassé à la fin de l'événement.

Tout comportement inapproprié ou non respectueux pourra entraîner une exclusion de l'événement.

---

7. Convivialité

Afin de favoriser un moment agréable d'échange entre parents, café, thé et boissons seront offerts par l'association des parents (PSTA) pendant l'événement.

---

8. Acceptation du règlement

L'inscription à l'événement vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.